Belloubet regrette ses propos dans l’affaire Mila : “La France n’est pas une terre de fatwas”

08/02/2020 à 11h49



Dans une tribune au « Monde », la garde des sceaux se dédit à la suite de la polémique suscitée par ses récents propos sur « l’insulte à la religion » dans le cadre de l’affaire Mila. Elle estime au contraire que chacun peut critiquer comme il l’entend une croyance.

> *(…) L’affaire Mila a remis en lumière la question du droit au blasphème. Ce droit existe. Dans notre pays, chacun est libre de blasphémer. C’est l’évidence même.*
>
> *A la réflexion, je trouve que parler de blasphème est d’une certaine manière se placer sur le terrain du religieux, et entrer finalement dans le jeu de ceux qui veulent interdire une expression libre. Par définition, qui se place hors du point de vue religieux ne blasphème pas ; il exprime une pensée, une critique, que l’on peut ensuite critiquer à son tour si on le souhaite, mais jamais en usant de menaces ou d’injures ad hominem.*
>
> *La France n’est pas une terre de fatwas. Nous ne sommes plus au temps de Moïse, où le blasphémateur devait mourir lapidé*

par la communauté. Le crime de lèse-Dieu n’existe pas, et la République a su rompre avec une tradition qui avait conduit à l’exécution du chevalier de La Barre, accusé de n’avoir pas ôté son chapeau devant une procession. Voltaire en défendit la mémoire.(…)

www.lemonde.fr